

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 04 DECEMBRE 2017 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	VIELLIARD A, DE SMEDT M,
SAVIGNY	
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	

**Membre représenté** MERMIN M par CRASTES P-J,

**Membre excusé** FOL B,

**Membres absents** PECORINI J-L, MARX C, BUDAN F,

**Invités** DUPERREY N  
F Python, SIDEFAGE

## Points traités

### III - Délibérations

1. Eau-assainissement : attribution du marché de travaux réseaux humides chef-lieu de Dingy-en-Vuache
2. Assainissement : attribution du marché de travaux réseaux humides au hameau de Bellossy sur la Commune de Vers
3. Assainissement : attribution du marché de travaux renouvellement d'eaux usées à Présilly
4. Assainissement : avenant n°1 travaux de renouvellement de l'assainissement collectif Nant de Ternier à St Julien
5. Assainissement : attribution marché à bons de commande analyse des eaux usées et des boues
6. Assainissement : avenant n°1 à la convention Arve Pure 2014-2018
7. Administration : attribution marché nettoyage des locaux de la CCG

### IV - Information/débat

1. Avance budgétaire budgets eau et assainissement
2. Intervention du SIDEFAGE (François PYTHON)

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Antoine Vielliard préside la séance, en l'absence du Président et du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Monsieur Xavier Pin est désigné secrétaire de séance.

## **I - Compte-rendu des commissions**

Néant.

## **II - Approbation compte-rendu du Bureau du 06 novembre 2017**

Le compte-rendu sera approuvé lors de la prochaine séance.

## **III - Délibérations**

### **1. Eau-assainissement : attribution du marché de travaux réseaux humides chef-lieu de Dingy-en-Vuache**

La Communauté de Communes du Genevois a inscrit à son programme de travaux 2017-2018, la réalisation de l'assainissement collectif au sein du chef-lieu de Dingy en Vuache. Cette opération vise à remplacer les systèmes d'assainissement autonomes individuels, souvent obsolètes, et à collecter l'ensemble des eaux usées vers la station d'épuration existante.

Compte tenu de la nature des travaux prévus, la Communauté de Communes du Genevois a décidé de renouveler une partie de la colonne d'eau potable située sur ce secteur et de sortir les compteurs en limite de propriété.

Le montant estimatif des travaux est de 380 144,40 € HT (EU : 344 389,19 € HT et AEP : 35 755,21 € HT).

En application de l'article 77 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, le présent marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle n°1 portant sur les travaux de branchements des particuliers et du collecteur principal sur les zones REU12 à REU16.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Profils Etudes.

La consultation a été lancée, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 10 octobre 2017 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles 27, 34 et 77 du décret n°2016-360. La date limite de remise des offres a été fixée au 9 novembre 2017 à 12h.

31 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation. 3 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les plis ont été ouverts le 9 novembre 2017.

Le maître d'œuvre a procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation.

Les résultats de cette analyse ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats, dûment convoqués le 4 décembre 2017, et, d'autre part, en séance, pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé de retenir l'offre du groupement d'entreprise Duclos/Bianco, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif global de travaux de 364 779 € H.T. (EU : 330 074,50 € HT et AEP : 34 704,50 € HT).

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- de retenir l'offre du groupement d'entreprise Duclos/Bianco, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif global de travaux de 364 779 € H.T. (EU : 330 074,50 € HT et AEP : 34 704,50 € HT).

- d'autoriser le Président à signer le marché et toutes pièces annexes,

- de solliciter les subventions auprès des financeurs éventuels.

- Adopté à l'unanimité -

### **2. Assainissement : attribution du marché de travaux réseaux humides au hameau de Bellossy sur la Commune de Vers**

Point retiré de l'ordre du jour. La procédure est relancée car une seule offre a été reçue dans les délais et dépasse significativement le montant estimatif des travaux.

### **3. Assainissement : attribution du marché de travaux renouvellement d'eaux usées à Présilly**

Point retiré de l'ordre du jour. Des négociations doivent encore être menées avec les entreprises pour retenir celle qui présentera l'offre la mieux-disante.

### **4. Assainissement : avenant n°1 travaux de renouvellement de l'assainissement collectif Nant de Ternier à St Julien**

Les travaux de renouvellement de l'assainissement collectif dans le nant de Ternier à Saint-Julien-en-Genevois, sont achevés. Ces travaux visaient à renouveler 85 ml de canalisations d'eaux usées dans un secteur qui a fait l'objet de plusieurs casses dans le ruisseau en 2015.

Après consultation, le marché « Travaux de renouvellement de l'assainissement collectif dans le nant de Ternier à Saint-Julien-en-Genevois » a été attribué, par délibération n°20170612\_b\_asst50 du Bureau, en date du 12 juin 2017, à l'entreprise BORTOLUZZI, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global de 63 297.00 € H.T.

Au cours des travaux, plusieurs adaptations techniques, faites en accord avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre, ont eu une incidence sur les quantités réellement exécutées.

Par conséquent, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché ayant pour objet l'ajustement des quantités estimées aux quantités réellement exécutées pour une moins-value de 7 241,00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 56 056.00 € H.T.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché « Travaux de renouvellement de l'assainissement collectif dans le nant de Ternier à Saint-Julien-en-Genevois », ayant pour objet l'ajustement des quantités réellement exécutées, pour un montant de - 7 241.00 € H.T, tel que joint en annexe de la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.

- Adopté à l'unanimité -

## **5. Assainissement : attribution marché à bons de commande analyse des eaux usées et des boues**

Dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire, le service assainissement doit réaliser régulièrement des analyses d'eaux usées et de boues dans les stations d'épuration de la collectivité. L'analyse d'effluents industriels doit également être effectuée. Le contrat actuel arrivant à échéance, une nouvelle consultation a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 27, 34, 78 et 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Cet accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande porte sur la réalisation des prestations suivantes :

- fourniture et pose de débitmètres et de préleveurs sur les stations macrophytes
- analyses des eaux d'entrée, de sortie et des milieux récepteurs des STEP
- analyses des eaux des rejets industriels
- analyses de boues déshydratées entre 4 % et 22 % de siccité
- fournitures des rapports d'analyses.

Le montant maximum annuel a été fixé à 50 000 € H.T..

Sa durée est de 1 an, renouvelable 3 fois 1 an, par reconduction expresse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 26 septembre 2017 au BOAMP avec mise en ligne du DCE sur le profil d'acheteur de la collectivité. 20 dossiers ont été téléchargés. La date limite de réception des offres était fixée au 6 novembre 2017 à 12h00 et 6 offres ont été enregistrées dans les délais.

Le service assainissement a procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission Achats réunie le 4 décembre 2017.

La Commission propose de retenir l'offre de la société LAEPS, économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, et selon les prix unitaires du bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif annuel de 25 298,00 € HT.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- de retenir l'offre de la société LAEPS, économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, et selon les prix unitaires du bordereau des prix unitaires ;

- d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces annexes.

- Adopté à l'unanimité -

Il est précisé que le montant annuel maximum du marché est de 50 000 €.

X Pin souhaite savoir qui était le précédent titulaire du marché.

G Roguet répond qu'il s'agissait de la société Laeps.

A Vielliard demande si le niveau de prix est stable.

G Roguet répond que le montant du nouveau marché est légèrement en deçà du précédent marché.

#### **6. Assainissement : avenant n° 1 à la convention Arve Pure 2014-2018**

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) fixe comme un de ses objectifs l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Ce bon état prend notamment en compte les concentrations en substances dangereuses.

Par ailleurs, des objectifs de réduction voire de suppression sont assignés aux substances les plus dangereuses pour l'eau et ce quel que soit l'état des cours d'eau. Ces objectifs sont repris, entre autre, dans le plan national concernant les micropolluants.

Le 10ème programme - Sauvons l'eau - de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse affiche comme priorité, la lutte contre les pollutions toxiques et les substances dangereuses. A ce titre, les pollutions dispersées sont prises en compte au travers d'une démarche collective territorialisée.

L'Agence de l'Eau a demandé au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) que ce dernier pilote et coordonne la démarche à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Arve dans le cadre du contrat « Arve Pure 2018 ». Le programme d'action est décliné pour la période 2015- 2018.

Dans ce contexte, une convention de financement « Arve Pure 2018» a été approuvée par délibération n°20151123\_b\_asst57 du bureau communautaire du 23 novembre 2015.

Il est aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant n°1 à cette convention pour prendre en considération deux modifications :

- la reconnaissance du SM3A en tant que Etablissement Public Territorial de Bassin
- la modification du montant de la participation de la Communauté de communes en raison de la non prise en compte de la population des communes de Megève et St-Gervais dans la population DGF 2014 de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc. Le montant de la participation de la Collectivité passe de 6998,59 € à 7258,16 €.

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement « Arve Pure 2018» ;
  - d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

R Villet estime que la CCG n'a pas les mêmes problématiques que d'autres territoires faisant partie du programme Arve Pure qui sont directement bassin versant de l'Arve.

G Roguet répond que des effluents qui traversent le territoire se jettent ensuite dans l'Arve, d'où la nécessité de participer à cette étude. Le fait d'adhérer à cette démarche permet également de mutualiser le coût des études.

R Villet note que les effluents se jettent ensuite côté suisse.

X Pin souhaite savoir à quoi correspond le montant de participation de la collectivité.

G Roguet répond qu'il s'agit de la participation aux études menées dans le cadre de la démarche Arve Pure. Cette étude permettra de suivre notamment la qualité de l'eau de Crache.

A Vielliard note qu'un certain nombre de problèmes rencontrés actuellement est issu de la problématique liée à l'Arve.

G Roguet rappelle que la qualité des eaux du cours d'eau s'est fortement améliorée depuis une dizaine d'années grâce aux démarches entreprises et aux actions menées.

#### **7. Administration : attribution marché nettoyage des locaux de la CCG (lot n° 2)**

Les marchés de nettoyage des locaux de la Communauté de communes arrivant à leur terme le 31 décembre prochain, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27, 34, 78 et 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

La consultation, intitulée « Nettoyage des locaux de la Communauté de communes du Genevois » comprend deux lots :

- Lot n° 1 : Nettoyage des locaux administratifs de la CCG

- Lot n°2 : Nettoyage des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la CCG

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande avec un montant maximum annuel fixé à 45 000 € H.T. concernant le lot n°1, et 55 000 € H.T. concernant le lot n°2.

Les nouveaux contrats prendront effet le 1er janvier 2018, pour une durée de 1 an, renouvelable une fois un an.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé, le 13 octobre 2017, au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, pour une remise des offres fixée au 20 novembre 2017 à 12h au plus tard.

17 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation. 8 plis sont parvenus dans les délais : 4 offres pour le lot n°1 et 4 offres pour le lot n°2. 1 pli est parvenu après la date et heure limite de réception des offres. Aussi, conformément à l'article 6.1 du règlement de la consultation, l'offre de la société N Services n'a pas été ouverte et lui a été renvoyée.

L'analyse des offres réalisée par les services de la CCG a été présentée, pour avis, à la Commission Achat, réunie le lundi 04 décembre 2017.

La Commission Achats propose :

- de déclarer irrégulière, en application de l'article 59 du décret n°2016-360, l'offre pour le lot n°02 de la société ALPHA NETTOYAGE qui n'a pas remis le DQE, pièce de l'offre exigée par l'article 4.5 du règlement de la consultation et permettant l'analyse du critère Prix.

- de négocier les offres remises par les soumissionnaires au lot n°01.

- de retenir, pour le lot n°02, l'offre de la société NC-2L - AP Groupe Services, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, pour un montant estimatif annuel de 48 693,50 € HT (soit 58 432,20 € TTC).

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- de déclarer irrégulière, en application de l'article 59 du décret n°2016-360, l'offre pour le lot n°02 de la société ALPHA NETTOYAGE qui n'a pas remis le DQE, pièce de l'offre exigée par l'article 4.5 du règlement de la consultation et permettant l'analyse du critère Prix ;

- de retenir, pour le lot n°02, l'offre de la société NC-2L - AP Groupe Services, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, pour un montant estimatif annuel de 48 693,50 € HT (soit 58 432,20 € TTC) ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces annexes.

- Adopté à l'unanimité -

C Laverrière souhaite savoir où est située l'entreprise retenue.

L Brun répond que son siège se trouve près de Chambéry. Elle dispose néanmoins d'équipes sur le secteur.

A Bonaventure précise que l'attribution du lot n°1 sera proposée lors de la prochaine séance. En effet, l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et le service à rendre posait questionnement. Les élus ont donc décidé d'interroger les entreprises sur ce point.

A Vielliard observe que trois marchés ne sont pas attribués aujourd'hui, ce qui peut susciter des interrogations.

L Brun précise que deux font l'objet d'une poursuite des négociations et un sera déclaré sans suite et relancé.

A Vielliard souligne qu'il est nécessaire de tirer les enseignements de ce constat. Il est peut-être nécessaire d'affiner les cahiers des charges ainsi que l'estimation et la qualification des besoins.

Il ajoute que le nombre de marché est en augmentation, autant pour St Julien que pour la CCG, ce qui engendre de fortes contraintes sur le service commun. A effectif constant, le service doit gérer plus de procédures, ce qui l'oblige à en décaler certaines dans le temps.

F Mugnier souhaite savoir combien de marchés sont passés annuellement.

A Vielliard précise que certaines procédures sont décalées, alors que d'autres présentent une urgence à être passées avant la fin d'année, comme celles liées aux subventions TEPCV. Le service est bien utilisé mais il faut néanmoins être vigilant sur le risque de saturation.

G Roguet souligne que les offres reçues dans le cadre du marché de Bellosy représentaient une augmentation de 20 % par rapport à l'estimation effectuée. La commission s'est alors interrogée et a décidé de relancer la procédure, afin de donner un signal aux entreprises qui ne doivent pas considérer la collectivité comme une source de revenu quel que soit le montant établi.

Arrivée PJ Crastes.

#### **IV - Information/débat**

##### **1. Avance budgétaire budgets eau et assainissement**

M De Smedt explique que la trésorerie du budget eau s'avère tendue en fin d'année. Il est donc nécessaire soit de contracter un prêt, soit de trouver une autre solution. La trésorerie du budget assainissement étant moins tendue, il sera proposé en Conseil Communautaire de faire une avance de trésorerie du budget assainissement au budget eau. La trésorerie a validé ce type d'opération, à la condition qu'elle reste exceptionnelle.

E Rosay rappelle que des remarques avaient été émises l'année dernière sur l'excédent dégagé par le budget assainissement du fait de travaux reportés. La commission eau/assainissement a donc plutôt proposé une avance du budget général, et ce pour éviter d'éventuelles remarques.

PJ Crastes note que cet excédent n'est pas récurrent et s'est produit sur une année. Néanmoins, même s'il existe un excédent aujourd'hui, il sera probablement nécessaire d'emprunter en 2020. Une problématique de tarifs sera donc posée.

M De Smedt précise que cette question sera abordée lors du débat d'orientation budgétaire.

A Vielliard demande s'il n'est pas possible de trouver un moyen pour accélérer l'exécution des dépenses d'investissement.

M De Smedt répond que le retard pris est en train de se résorber.

G Roguet n'est pas favorable à une diminution du tarif assainissement pour le remonter ensuite car des chantiers importants s'annoncent.

Arrivée de E Rosay.

##### **2. Intervention du SIDEFAGE (François PYTHON)**

PJ Crastes indique que F Python, Président du SIDEFAGE, a été invité en Bureau suite aux difficultés rencontrées avec le prestataire chargé de la collecte sur le territoire à plusieurs reprises.

C Laverrière indique qu'effectivement fin 2016, début 2017 des difficultés ont été rencontrées avec le prestataire Guérin, conduisant à la mise à disposition des services techniques des communes pour pallier aux difficultés. Depuis les choses se sont bien régulées et une nette amélioration a pu être constatée. Néanmoins, ce type d'évènement peut se reproduire et il convient de préparer cette éventualité.

F Python observe que le territoire de la CCG a été longtemps épargné de ce type de sujet mais a en effet été lourdement impacté fin 2016, début 2017. L'entreprise Guérin a connu des problématiques de personnel ne lui permettant pas d'assurer correctement la collecte des points d'apport. Un deuxième épisode a eu lieu cet été, pour le ramassage du verre, mais d'envergure moindre. Malgré le fait que l'entreprise ait conforté son effectif, forte de l'expérience de fin d'année, cela a permis de limiter les difficultés sans pour autant les supprimer.

Il souligne l'importance, lorsque ce type de problématique apparaît, d'en informer rapidement le SIDEFAGE pour qu'il puisse les traiter. Les marchés actuels s'achèveront d'ici un peu plus d'un an. Des évolutions vont avoir lieu, notamment sur le papier, car la multiplication du carton engendre une diminution importante des marges des entreprises, qui vont nécessairement augmenter leurs tarifs lors de la prochaine consultation.

Par ailleurs, le SIDEFAGE est en réflexion sur les améliorations à faire en termes de communication en direction de l'utilisateur.

C Laverrière note que les messages posés sur les conteneurs se sont avérés particulièrement efficaces.

PJ Crastes souligne que le SIFAGE, EPCI de 2<sup>ème</sup> niveau, s'avère éloigné des gens. Lorsqu'une situation délicate apparaît, il semble nécessaire de mettre en place une cellule de crise qui réunisse tous les intervenants au dossier, pour éviter ainsi de perdre du temps. C'est ce qui a notamment fait défaut fin 2016.

E Rosay indique que la CCG mène actuellement une réflexion dans le cadre de la mise en place d'un schéma directeur. Il lui semble important de mettre en place un conteneur spécifique « carton » eu égard à l'augmentation significative de ce matériau collecté. Certains élus pensent qu'un conteneur supplémentaire peut créer des confusions de tri mais il semble néanmoins nécessaire de réfléchir à cette possibilité.

F Python signale que la collecte du carton représente une charge importante pour le SIFAGE car le coût de collecte est établi à la tonne.

Il ajoute que lorsque le marché sera relancé, les coûts de collecte risquent d'être revus à la hausse du fait de l'augmentation de la part des cartons dans les conteneurs papier/carton.

A Viellard souligne qu'avant de mettre en place un 4<sup>ème</sup> conteneur de tri, il est nécessaire d'avoir un bon taux de collecte. Installer des bons ratios est l'objectif prioritaire à poursuivre.

Il souligne par ailleurs qu'en termes de communication, le SIFAGE doit être au service des habitants et communiquer dans leur direction. Les supports peuvent être les points de tri mais également la presse.

Il rappelle que la garantie du service est essentielle pour que les habitants continuent à trier. Il y a peut-être un surcoût à mettre en place une collecte fiable mais il est moindre que la perte de trieurs qui induit des ordures ménagères résiduelles en augmentation à incinérer. Il semble nécessaire de mettre en place un service de secours, qui puisse prendre le relais en cas de défaillance de collecte de la part du prestataire.

Enfin, concernant le taux de remplissage des conteneurs, il apparaît que, même si le nombre de conteneurs a doublé en 4 ans, certains points sont régulièrement pleins, alors que le taux de remplissage ne doit pas excéder 80 %. Les conteneurs étant équipés de détecteurs, il semble possible de les collecter avant qu'ils ne soient pleins. Le vendredi est un jour particulièrement critique car si les points ne peuvent plus accueillir d'apports, cela signifie que des dépôts sauvages auront lieu durant le week-end.

F Python note qu'effectivement le vendredi et le lundi sont jours critiques, mais il n'est pas viable pour une entreprise de travailler de manière intense sur ces deux jours et beaucoup moins sur le reste de la semaine.

E Rosay propose de travailler sur l'installation de conteneurs de plus grande capacité.

F Python répond que le SIFAGE préconise plutôt la multiplication des points d'apport.

A Viellard indique que la collecte des conteneurs enterrés s'effectue souvent sans prise de précautions par le prestataire, et peut provoquer l'endommagement des matériels.

F Python souligne l'importance de faire remonter les informations au SIFAGE, de manière précise, afin d'en discuter avec le prestataire.

PJ Crastes indique qu'effectivement il a pu constater à plusieurs reprises que le camion ne se mettait pas en position de sécurité.

C Laverrière évoque la problématique de vétusté des conteneurs, ce qui n'incite pas les usagers à trier.

Arrivée C Etchart.

F Python signale qu'un plan de renouvellement est établi. Le SIFAGE a fait le choix d'équiper les points d'apports de conteneurs en résine polyester, seul type de matériau réparable. Le tableau de

renouvellement a été transmis aux EPCI à l'appui des comptes rendus de la commission tri. Le marché de fourniture de conteneurs s'achève en fin d'année, une nouvelle consultation a été lancée.

C Laverrière indique que 3 conteneurs sur la déchetterie de Neydens sont éventrés, alors que le site vient d'être réhabilité. Il n'est pas envisageable qu'ils restent en l'état. Par ailleurs, elle souligne que la programmation de remplacement des conteneurs n'a pas été transmise.

F Python répond qu'il ne sera pas possible de les remplacer par des conteneurs neufs dans les délais impartis mais le SIEFAGE procédera à leur changement.

A Bonaventure observe que plus le nombre de points de collectes augmente, plus les services techniques des communes sont mis à contribution pour le nettoyage, ce qui leur prend du temps. Il ajoute que le SIEFAGE a fait une large information dans son dernier bulletin sur la collecte du carton. Il observe qu'un local a été mis à disposition des commerçants pour qu'ils puissent déposer leurs cartons.

F Python souligne qu'il semble difficile de mettre en place un conteneur supplémentaire pour les cartons eu égard aux coûts engendrés. Il serait davantage opportun d'augmenter le nombre de collecte. Le phénomène d'augmentation de la quantité de carton, notamment dû aux achats sur internet va probablement perdurer et aura des conséquences financières.

G Etallaz observe qu'il est nécessaire de mener une action sur l'origine des emballages et travailler sur le problème à la source.

M De Smedt note qu'Annemasse Agglo a mis en place la collecte sélective en porte à porte. Quel regard le SIEFAGE porte-t-il sur ce mode de tri ?

F Python répond qu'il n'y est pas favorable par principe car c'est développer un peu plus l'individualisme. La rationalisation des collectes a beaucoup été travaillée sur le Genevois ; il semble difficile, eu égard à ce travail, de développer le porte à porte. Concernant les deux collectivités qui ont mis en place la collecte en porte à porte, à savoir Bellegarde et Annemasse, les résultats en termes de performance sont très disparates puisque Bellegarde, qui était en bas de liste, a fortement progressé alors qu'Annemasse stagne. Le milieu dense avec un habitat collectif n'est pas forcément approprié à une collecte en porte à porte car les usagers ne disposent pas suffisamment de place pour stocker. Mais il est également difficile de trouver des espaces disponibles pour des points d'apport en ville.

M De Smedt précise que la CCG a décidé de ne pas mettre en place dans l'immédiat une collecte en porte à porte.

F Python souligne que le porte à porte a des avantages mais vu la rationalisation poursuivie sur la CCG, il n'est pas possible de mettre en place une 2<sup>ème</sup> collecte dans la semaine. Bellegarde n'a pas rencontré ce problème car deux collectes étaient déjà effectuées ; il y a donc eu substitution pour l'une d'entre elles, ce qui n'a pas engendré de coût supplémentaire.

A Bonaventure souligne qu'il serait intéressant de trouver un autre moyen de communication pour atteindre les usagers, comme la distribution de magnets par exemple.

F Python indique que le SIEFAGE mène des campagnes de communication, mais elles doivent être soutenues pour être efficaces.

PJ Crastes note que le SIEFAGE a perçu des pénalités de retard du prestataire suite aux désordres connus fin 2016, début 2017 sur le territoire. Il souhaite savoir si l'équivalent de ces pénalités peut être réattribué au territoire, sous une forme à définir.

F Python répond que ces pénalités ont été attribuées au SIEFAGE, ce qui signifie que la CCG en bénéficie aussi. Il semble difficile de les affecter au territoire, le SIEFAGE ayant toujours

fonctionné sur un principe de solidarité et de mutualisation. De plus, ces sommes permettront de racheter un certain nombre de conteneurs car une 100aine ont brûlé cette année, ce qui représente une charge importante pour le SIDEFAGE.

PJ Crastes observe que ces conteneurs s'amortissent.

G Etallaz souhaite savoir s'ils sont assurés.

F Python répond par la négative, le coût d'assurance étant trop élevé.

A Vielliard signale qu'au vu de la croissance démographique et du développement du parc, il semble nécessaire que les volumes du prochain marché soient adaptés. Quant aux difficultés de collecte de fin 2016, il souligne que toutes les communes l'ont subi et ont été dans l'obligation de mettre à disposition des équipes de nettoyage. Le coût d'une « équipe de secours » serait probablement moins élevé.

F Python indique qu'aucune perte de tri n'a été constatée puisque les quantités collectées sont les mêmes que les années précédentes ; le geste de tri est donc resté. Les performances de tri du territoire sont globalement en augmentation. Une réorganisation des ambassadeurs va permettre de dégager une personne dédiée au territoire de la CCG.

PJ Crastes souhaite savoir quand aura lieu cette réorganisation.

F Python répond qu'elle sera mise en place dans l'année.

Il ajoute que les écoles ne répondent souvent pas aux sollicitations du SIDEFAGE pour intervenir dans les classes, ce qui est dommage.

M De Smedt souligne que l'intervention des ambassadeurs lors de l'ouverture des immeubles est une démarche qui peut avoir des effets très positifs.

F Python indique que ces interventions sont possibles, bien que les ambassadeurs ne puissent pas consacrer une part importante de leur travail à ces missions. Des opérations « coups de poing » peuvent être menées sur des lieux ciblés. C'est par exemple ce qui a été fait sur Valleiry.

PJ Crastes propose que chaque commune fasse remonter à la CCG ses besoins qui seront ensuite transmis au SIDEFAGE.

F Python signale qu'il conviendra de prendre contact avec l'ambassadeur affecté au territoire pour organiser ces actions.

Il ajoute que le SIDEFAGE propose également une participation financière aux communes pour leurs opérations de communication et souligne l'importance de travailler de manière conjointe sur la problématique des déchets.

PJ Crastes rappelle que le territoire mène actuellement une réflexion sur des dossiers tels que le traitement des déchets verts, la méthanisation ainsi que le broyat. La Communauté de Communes du Pays de Gex ainsi qu'Annemasse Agglo mènent également des réflexions similaires. La compétence déchets verts a été transférée au SIDEFAGE. Il sera nécessaire, d'ici 2020, date de fin des marchés passés, de s'interroger sur la pertinence de continuer à transporter les déchets verts alors que des solutions locales de traitement peuvent être mises en œuvre.

F Python répond qu'il n'est pas opposé à cette éventualité, si le traitement de ses déchets est réalisé selon les normes en vigueur. Pour autant, les statuts du SIDEFAGE le rendent compétent en matière de déchets verts. Une modification de statuts serait donc nécessaire.

E Rosay note qu'une réflexion est à mener au-delà de la méthanisation pour engager des partenariats avec le monde agricole.

F Python indique qu'il est possible de travailler par conventionnement avec les agriculteurs ; c'est déjà le cas pour le Pays de Gex et Rumilly.

PJ Crastes précise qu'un groupe de travail spécifique sera créé sur ce sujet.

C Laverrière évoque la problématique des conteneurs Néos. Le SIFAGE a pris la décision de ne pas collecter ces types de conteneurs à ordures ménagères à compter de janvier 2019. Les conteneurs installés à Chenex ne posent aucun problème, comme ceux sur le territoire d'Annemasse. Elle souhaite savoir ce qu'il en est.

F Python indique qu'il n'a pas fait le point sur ce dossier. La qualité du matériel est néanmoins satisfaisante.

G Roguet souhaite savoir si le SIFAGE apporte toujours une participation financière pour les conteneurs semi-enterrés.

F Python répond par l'affirmative, à concurrence du prix d'un conteneur aérien. Il ajoute que le SIFAGE a engagé une réflexion sur l'évolution de l'usine d'incinération. Des travaux de modernisation ont été engagés depuis 2 ans et seront probablement poursuivis.

G Roguet demande si les normes de rejets sont respectées.

F Python répond par l'affirmative. L'outil est toujours performant mais il a 20 ans. Certaines problématiques sont apparues, ce qui nécessite la réalisation de travaux. Ils sont d'autant plus importants qu'aucune unité de traitement voisine n'est capable d'accueillir les déchets du territoire du SIFAGE en cas de problème.

## **V - Divers**

### **1. Demande d'adhésion de la commune de Cernex à la CCG**

PJ Crastes donne lecture du courrier adressé par le Préfet au Maire de Cernex lui rappelant la procédure de retrait d'une commune de l'intercommunalité. Seule la procédure dérogatoire pourrait être engagée pour Cernex, mais le Préfet ne l'activera pas avant 2020.

G Roguet propose que la CCG s'exprime et rappelle qu'elle ne soutient pas la démarche du Maire de Cernex.

PJ Crastes observe que la CCG n'a pas été saisie.

F Mugnier propose d'aborder cette question en conseil communautaire.

Avis favorable des élus pour adopter une motion en conseil communautaire.

### **2. Pollution de la nappe franco-genevois au perchlorate**

PJ Crastes rappelle que le perchlorate semble être présent depuis des décennies dans la nappe mais est recherché seulement depuis quelques mois. Genève a fermé 6 puits sur 10 et a basculé quasi intégralement ses pompages dans le lac. L'Agglo d'Annemasse dilue l'eau de la nappe avec la source des Eaux Belles. Les analyses montrent que le taux relevé est en dessous des seuils. Une ancienne usine située près de Passy semble être à l'origine de la pollution. Le Préfet a pris un arrêté pour mener des investigations dans ce sens. Selon les premières études, différentes possibilités existent pour laver la nappe, et le phénomène pourrait s'éteindre en moins de 10 ans.

G Etallaz souligne l'importance d'informer la population sur ce dossier.

A Vielliard note qu'effectivement la CCG pourrait communiquer via son site internet.

C Etchart demande si les investigations menées ont permis de déterminer pourquoi certains puits étaient davantage contaminés que d'autres.

PJ Crastes répond que tout n'est pas encore très clair, y compris dans le fonctionnement de la nappe.

### **3. Scolarisation des enfants genevois**

A Vielliard indique que le canton de Genève, pour faire des économies à hauteur de 3,4 M CHF, refuse dans les écoles les enfants des genevois installés en France. Cette décision touche 1 500 enfants qu'il faudra accueillir dans les écoles françaises, alors que Genève perçoit 2/3 de l'imposition des travailleurs frontaliers. Aujourd'hui cette décision n'est pas légale mais les règles internes vont être changées pour qu'elle le soit.

PJ Crastes observe que cette décision va à l'encontre de l'incitation à déclarer les faux-résidents. Il est nécessaire de porter ce sujet au plus haut niveau.

#### **4. Fièvre catarrhale**

E Rosay indique qu'un cas de fièvre a été découvert à Orcier il y a 15 jours et un autre à Archamps il y a 3 jours. Les éleveurs laitiers ont interdiction de déplacer les ovins dans un périmètre de 50 km et n'ont plus le droit d'expédier des veaux sous 15 jours. La seule solution est donc d'installer une unité d'engraissement sur place. Il est donc nécessaire de trouver des bâtiments pour mettre en place des ateliers. La CCG possède le bâtiment agricole Vuarier, qui est libre aujourd'hui de toute occupation, appelé à être détruit au 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Par ailleurs, Viry est également propriétaire de la ferme Pasquier.

C Etchart souhaite savoir pour combien de temps le local serait occupé.

E Rosay répond que pour l'instant il est difficile de se prononcer.

A Bonaventure indique que cette question sera abordée par le Conseil municipal le lendemain.

PJ Crastes indique que la CCG ne peut s'engager au-delà de 6 mois car le bâtiment sera détruit en juin. Il convient également de vérifier les responsabilités car le bâtiment contient de l'amiante.

#### **5. Stationnement Salève**

N Duperret évoque les difficultés de stationnement récurrentes au Salève. Il est indispensable d'alerter le Département sur cette problématique.

X Pin indique qu'une réunion est programmée avec les 3 communes concernées par le secteur de la Croisette, particulièrement délicat, afin d'évoquer cette question.

#### **6. Décès de Marc Favre**

F Mugnier informe les élus du décès de Marc Favre. Son inhumation aura lieu le 08 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 28 décembre 2017.

Vu par le Président